




SESSION  
20/01/2020

Envoyé en préfecture le 06/02/2020  
Reçu en préfecture le 06/02/2020  
Affiché le   
ID : 007-210703195-20200120-DELIB102020-DE

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

Objet :

Subventions pour la  
reconstruction des  
bâtiments communaux

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt, le Vingt Janvier dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 20  
Absents : 9

Présents : MM Bresolin, Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Faïsse, Galamien, Garreaud, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Michelon, Noël, Peverelli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 22  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Butot, Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Fabre, Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Schmitt.

Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mme Garreaud.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

Pour faire face aux premiers travaux de reconstruction sur les bâtiments de la Commune, il convient de solliciter les subventions auprès des différents financeurs que sont l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche.

En 2020, il est proposé de solliciter des financements au titre de la DETR/DSIL pour l'Etat et du « Fonds solidarité séisme » pour la Région AURA selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Reconstruction	Cout HT	DETR/DSIL	Région AURA	Commune
Ecole Mélas (travaux)	500 000	150 000	250 000	100 000
Ecole Centre (travaux)	250 000	60 000	125 000	65 000
Mairie (études)	50 000	15 000	25 000	10 000
Eglise centre (études)	100 000	30 000	50 000	20 000
<b>Total</b>	<b>900 000</b>	<b>255 000</b>	<b>450 000</b>	<b>195 000</b>

Par ailleurs, concernant l'Eglise de Mélas, il est proposé de solliciter des financements spécifiques au titre des monuments historiques selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous, étant précisé que la Commune souhaite le bénéfice de la dérogation « monument historique » permettant de prétendre à un taux de financement public de 100%.

	Cout HT	DRAC	Région MH	Département MH	Commune
Eglise Mélas	1 000 000	500 000	350 000	150 000	0

Enfin, concernant la voirie et les ouvrages d'art, biens non assurables, il est proposé de solliciter les aides de l'Etat au titre du « fonds de solidarité des collectivités pour les événements climatiques ou géologiques » et du Département de l'Ardèche au titre du « fonds de solidarité » :

	Cout HT	Etat	Département	Commune
Voirie et ouvrages art	400 000	120 000	120 000	160 000

Les dossiers de la reconstruction de l'Eglise et de la Mairie feront l'objet de sollicitations ultérieures, une fois les études réalisées sur la base d'un chiffrage définitif.

Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré

- sollicite pour la reconstruction des bâtiments endommagés par le séisme, les subventions auprès des différents financeurs que sont l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche selon les plans de financements ci-dessous :

Reconstruction	Cout HT	DETR/DSIL	Région AURA	Commune
Ecole Mélas (travaux)	500 000	150 000	250 000	100 000
Ecole Centre (travaux)	250 000	60 000	125 000	65 000
Mairie (études)	50 000	15 000	25 000	10 000
Eglise centre (études)	100 000	30 000	50 000	20 000
<b>Total</b>	<b>900 000</b>	<b>255 000</b>	<b>450 000</b>	<b>195 000</b>

	Cout HT	DRAC	Région MH	Département MH	Commune
Eglise Mélas	1 000 000	500 000	350 000	150 000	0

	Cout HT	Etat	Département	Commune
Voirie et ouvrages art	400 000	120 000	120 000	160 000

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
**Olivier PEVERELLI**

